

ARNAQUES-INFOS

➤ Numéro 36 ◀

JUIN 2008

➤ 1,95 € ◀

Lettre trimestrielle d'information publiée par le Réseau anti-arnaques, BP 15 - 79340 MÉNIGOUTE

SITES MARCHANDS : VICTIMES PAR MILLIERS CHEZ ATKDISCOUNT, MONDIALDISCOUNT, PRICEFORCE ET WAHOODISCOUNT.

Le Réseau anti-arnaques tire la sonnette d'alarme : des sites éphémères promettent monts et merveilles, laissant de nombreux consommateurs sur le carreau.

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO :

- sites marchands : La déroute 2
- sur le front des voyances 3
- liste noire des enseignes commerciales à éviter 4
- palmarès des cadeaux des crédits permanents 6
- santé à gogos 7
- appels à témoignages 8

Le carton rouge du trimestre

François MOMBOISSE, président de la **FEVAD** (*Fédération des entreprises de la vente à distance*), s'en prend à la loi du 3 janvier 2008 (*dite loi Chatel*) qui interdit, notamment, les numéros de téléphone surtaxés pour certains services après-vente (*articles 28 à 32 relatifs à la vente à distance*).

Le président de la **FEVAD** cautionne ainsi la pratique qui consistait à facturer les « appels contraints ». Curieuse prise de position que voilà !

SITES MARCHANDS : LA DÉROUTE

De nombreux consommateurs appâtés par les réductions affichées sur certains sites marchands et pour la disponibilité annoncée des articles en sont devenus les victimes (*commandes encaissées mais non honorées*). Les sociétés exploitant les sites **ATKDISCOUNT** et **PRICEFORCE** ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Le site **MONDIALDISCOUNT** a été fermé, le site **WAHOODISCOUNT** existe encore mais n'honore plus ces engagements.

Autrement dit, l'espoir de récupérer le montant réglé à la commande est faible, voire inexistant. Ces quatre sites font l'objet d'une procédure pénale pour publicité de nature à induire en erreur.

QUELQUES CONSEILS AVANT DE COMMANDER SUR UN SITE MARCHAND

Le Réseau anti-arnaques recommande d'appliquer les pratiques réflexes suivantes avant d'effectuer toute commande :

- ↳ Consulter les « mentions légales » du site (*en général, cette rubrique est située au bas de la page d'accueil*) afin d'identifier le nom et le numéro SIRET du professionnel et d'imprimer les conditions générales de vente. L'absence de ces mentions obligatoires constitue un premier signal d'alerte.
- ↳ Utiliser les pages gratuites des sites **infogreffe.fr** et **societe.com** afin de vérifier : la nature de la structure exploitant le site (*affaire en nom personnel ou personne morale*) et l'ancienneté. Les recherches sont facilitées par la saisie du numéro SIREN (*qui est constitué par les 9 premiers chiffres du numéro SIRET*).
- ↳ Surfer sur les moteurs de recherche à partir de plusieurs mots-clefs (*enseigne commerciale, nom de gérant, dénomination de la société*) pour détecter les expériences de consommateurs.

- ↳ Vérifier que le site est sécurisé (*vérifier la présence du « s » dans l'adresse https*).
- ↳ Privilégier les sites affichant le logo **FEVAD** qui certifie que le professionnel est adhérent de la **Fédération des entreprises de vente à distance**.
- ↳ Ne pas se laisser impressionner par des dénominations pompeuses qui peuvent cacher une petite structure sans véritables moyens techniques et financiers.
- ↳ Redoubler de vigilance face aux sites étrangers (*tenir compte de la T.V.A. et des taxes douanières en vigueur dans l'Union européenne, s'interroger sur la conformité aux normes françaises*).

UN SITE À CONNAÎTRE

Le Réseau anti-arnaques et **e-litige.com** collaborent régulièrement sur de nombreux dossiers afin d'informer et d'aider au mieux les consommateurs. Sur quels points porte ce partenariat ?

E-litige.com a pour objet d'aider les internautes rencontrant des difficultés avec des professionnels par la médiation et l'information. La majeure partie de son activité concerne la gestion de litiges liés à des achats sur internet. Dans ce cadre, elle est amenée à mener des enquêtes sur des cybermarchands peu respectueux des consommateurs ou à mettre en garde les consommateurs sur certains professionnels.

Afin de fournir des informations de qualité, il est nécessaire de recouper les sources d'informations et d'échanger les points de vue. C'est en ce sens que nous collaborons avec l'association **e-litige.com**. Nous échangeons, notamment, nos informations sur les cybermarchands et diffusons nos appels à témoins respectifs afin de mettre en garde les consommateurs qui en sont les premières victimes.

SUR LE FRONT DES VOYANCES

■ *Les astuces d'Helena Bright*

Helena BRIGHT, voyante née en 1957 à Nîmes mais domiciliée à Amsterdam, sait trouver des arguments originaux pour promouvoir ses prestations dans un marché concurrentiel.

D'une part, elle indique avoir été l'une des rares voyantes à avoir accepté de participer aux tests organisés par la **Maison des contrôleurs ésotériques et parapsychiques** (MCEP), dont la mission était de vérifier si les voyants, médiums et autres étaient « réellement dotés des pouvoirs comme ils le prétendent ». Bien évidemment, elle a été la seule voyante à avoir passé toutes les épreuves avec succès.

D'autre part, elle apporte des références : elle a reçu récemment le « prix de la voyante préférée des Français » et détient le convoité « diplôme international de voyance spécialisée ».

Enfin, elle ne réclame aucune compensation financière pour faire bénéficier de ses dons mais sollicite une « offrande » (*de 29 € minimum à 54 € et plus, si possible*) pour sauver des animaux.

Affirmations invérifiables (*diplôme, prix*), faux désintéressement (*participation financière destinée à sauver des animaux*) : **Helena BRIGHT** n'est pas vraiment fréquentable...

■ *Le parchemin magique d'Elda RIMMER*

Douze voyants se sont réunis, spécialement, pour effectuer le « *Grand rituel de la libération astrale* ».

Elda RIMMER, qui participait à cette cérémonie, se propose de transmettre le parchemin magique permettant de gagner un million d'euros.

Le prix de ce rituel est normalement facturé 5 000 €. Dans sa générosité extrême, **Elda RIMMER**, « doyenne des voyants et médiums reconnue », se contentera de 25 €...

■ *Comment accroître son pouvoir d'achat sur Stephany LAURENS*

Stephany LAURENS, voyante installée aux Pays-Bas, vous écrit pour confirmer que vous êtes l'invité de marque du 176^e symposium MVMA à Bucarest (*Mondial de voyants, médiums et astrologie*). Cette manifestation a lieu tous les 7 ans.

Pas moins de cinquante-sept voyants et médiums du monde entier vont unir leurs énergies et leurs forces pour résoudre tous vos problèmes d'argent !

Cette future aisance financière implique préalablement une « offrande », puisqu'une somme forfaitaire de 30 € est réclamée (*pour les frais et taxes*).

Stephany LAURENS, décidément très conviviale, se propose même de venir à votre domicile pour capter l'énergie environnante et pour boire le verre de l'amitié ensemble.

Avec de telles recettes, **Stephany LAURENS** devrait proposer ses services au **ministère de l'Économie et des Finances** pour alimenter le prochain budget de l'État...

LOTÉRIES ET CADEAUX PAR CORRESPONDANCE : LA LISTE NOIRE, DES CATALOGUES À ÉVITER

Le Réseau anti-arnaques actualise régulièrement sa liste noire établie à partir des témoignages reçus, des enquêtes et des actions en justice en cours.

LES ENSEIGNES FRANÇAISES

■ Les principales enseignes commerciales de la S.A.S. PROMONDO (*Carros - 06*) :

BIEN-ÊTRE ET CONFORT*
HOME DISTRIBUTION*
LABORATOIRES MINCEA
MOINES DE SAINT-GEORGE
NATURLIS
PRÉFÉRENCES
PRESTIGE ET SÉDUCTION
SILHOUETTE IDÉALE
VITAL CONFORT*

* Les trois enseignes actuellement les plus utilisées par PROMONDO.

■ Et aussi :

ALICE AVANTAGES
AQUA VITALIS
BELA VITA
CENTRE COMMERCIAL EUROPÉEN (CCE)
CENTRE DE PAIEMENT DES RÉCLAMATIONS D'ESPÈCES (CPRE)- EMTL
CHARLET
EURO-SHOPPING
INSTITUT PATRICK LACROIX
LE CLUB*
MONASTÈRE SOURCE DE MARIE
MOULIN DE L'AUNAY
40 CARATS
SWISS HOME SHOPPING*
VITAL BEAUTY*

* Trois enseignes de la société A.M.A.

LES ENSEIGNES BELGES

Les enseignes du groupe belge DUCHESNE : TV DIRECT DISTRIBUTION, TVD SANTÉ, TVD DISTRIBUTION, LES INDISPENSABLES, EPHEDRA, BEST OF, OLIVEAL, BIOTONIC, LINEAL, CHRISTIAN DENEUVE, NOTRE VIE, LABORATOIRES PEYRAC.

LES AUTRES ENSEIGNES ÉTRANGÈRES

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE FINANCIÈRE (ADF)
AGENCE DE RÉPARTITION DES BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS (ARBN)
AUTORITÉ OFFICIELLE DES LOTS ATTRIBUÉS (AOLA)
BELA VITA
BUREAU DES CONFIRMATIONS OFFICIELLES D'ATTRIBUTION (BCOA)
BUREAU DE CONTRÔLE DES GAINS D'EXCEPTION (BCGE)
BUREAU DE REMISES DES PRIX GAGNÉS (BRPG)
BUREAU GÉNÉRAL D'ALLOCATION DES RÉCOMPENSES (BGAR)
BUREAU INTERNATIONAL D'ATTRIBUTION DES GAINS (BIAG)
BUREAU INTERNATIONAL DES PRIX (BIP)
BUREAU INTERNATIONAL DES VERSEMENTS RÈGLEMENTAIRES (BIVR)
BUREAU DE VÉRIFICATION DES GAINS (BVG)
CAISSE D'ATTRIBUTION DES GAINS DE GRANDE VALEUR (CAGGV)
CAISSE GÉNÉRALE DE REMISE DE GAINS (CGRG)
CAISSE INTERNATIONALE DES VERSEMENTS (CIV)
CAISSE INTERNATIONALE DES GAINS EN ESPÈCES (CIGE)
CENTRALE DE GESTION GAINS ET FINANCES (CGGF)
CENTRALE DES CONSIGNATIONS
CENTRALE DES GAINS (CDG)
CENTRALE DES JEUX (CDJ)
CENTRALE DES PAIEMENTS
CENTRALE INTERNATIONALE DE GESTION DE FONDS FINANCIERS (CIGFF)
CENTRE ADMINISTRATIF EUROPÉEN DES GAINS (CAEG)
CENTRE DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF D'ATTRIBUTION DES GAINS (CTAAG)
CENTRE DE VÉRIFICATION DES MONTANTS
CENTRE EUROPÉEN DE DIFFUSION (CED)
CENTRE EUROPÉEN DU BIEN-ÊTRE (CEB)
CENTRE INTERNATIONAL DES GAINS (CIG)
CENTRE MONDIAL DE RECHERCHES MATHÉMATIENNES (CMRM)
CERCLE DES GRANDES FORTUNES (CGF)
CERTIFICATIONS DE DÉBOURSEMENTS ÉCONOMIQUES (CDE)
CHAMBRE INTERNATIONALE DE REMISE DE PRIX (CIRP)
CLUB SÉLECT DES GRANDS FINALISTES (CSGF)
COMITÉ CENTRAL DES COMPTES (CCC)
COMITÉ D'ATTRIBUTION SUPÉRIEUR HONORABLE (CASH)
COMMISSION D'ATTRIBUTION DES RÉCOMPENSES (CAR)
COMMISSION DE DISTRIBUTION EUROPÉENNE DE GAINS (CDEG)
COMMISSION DE DONS FINANCIERS EN EUROS - RÉPARTITION DES GAINS (CDFE-RDG)
COMMISSION DE PAIEMENTS BANCAIRES RÉGLEMENTAIRES (CPBR)
COMMISSION EUROPÉENNE DES GAINS (CEG)
COMMISSION INTERNATIONALE DE RÈGLEMENTS FINANCIERS (CIRF)
COMPTOIR FINANCIER DES COMPTES (CFC)
DÉLICES D'ANNIE
DÉLICES DU SOLEIL
DÉLICES ET GOURMANDISES
DÉPARTEMENT DES MILLIONNAIRES ET DES MILLIARDAIRES
DIRECT DIFFUSION
DIRECT MAIL
DIRECT MARKET
DIRECT SHOPPING
DIRECT TOP LINE
DISCOUNT VPC
EURO DIFFUSION
EURO DISCOUNT
EURO GAINS DISTRIBUTION
EURO GLOBE
EURO LOTERIE
EURO MAIL PLUS
EURO SHOPPING
EUROPÉENNE D'AFFECTATION DES GAINS (EAG)
FÉDÉRATION DES SUPERS FINALISTES (FDSF)
FÉDÉRATION INT. D'ATTRIBUTION DES GAINS (FIAG)
FÉDÉRATION MONDIALE D'ATTRIBUTION DES GAINS (FMAGG)
FINANCES DIRECTES COMMISSION PARITAIRE (FDCP)
FONDATION INTERNATIONALE DES MILLIARDAIRES (FIM)
FRANCE - EUROPE - FINANCE (F.E.F.)
FRIEDRICH MUELLER - GSV
G.I.E. DOM EUROPE
GLOBAL DIFFUSION
GROS LOTS À GAGNER
GROUPEMENT D'AIDE ET ASSISTANCE (GAA)
GROUPEMENT DES EXPERTS RENTIERS (GER)
GROUPEMENT DES JOUEURS INDÉPENDANTS (GJI)
GROUPEMENT DES TRANSFERTS
INSTITUT DE RECHERCHE EXPÉRIMENTALE (IRE)
INSTITUT MONDIAL DE GAINS D'ARGENT
INSTITUT MONDIAL DES MILLIARDAIRES ANONYMES (IMMA)
INTER DISTRIBUTIONS
INTER MAILING
INTER PROMOTION
INTERNATIONAL DISCOUNT
INTERNATIONAL DISTRICT GAINS
INTERPOST
JACKPOT INTERNATIONAL FONDATION (JIF)
MAILING DIRECTS
MAILING DISTRIBUTION
MAILING GAINS EUROS
MONDIALE DES GAINS CHRONO (MGC)
NEW DISTRICT MARKET
NEW MAIL
NEW_GAINS.COM
NORD EXPRESS DISTRIBUTION
OFFICE CENTRAL DES COMPTES (OCC)
OFFICE MONDIAL DES GAINS ATTRIBUÉS (OMGA)
OFFICE RÈGLEMENTAIRE DE PAIEMENT BANCAIRE (ORPB)
OFFRE DES PRIX ET MONTANTS (OPM)
ORGANISME DE REMISE DE GROS GAINS (ORGG)
ORGANISATION DE RÉPARTITION MONDIALE DES GAINS (ORMG)
PB VERSAND
POSTINA SHOPPING
PRESTIGE MAILING
PRIMA SÉLECT
PROGRESS MAIL
PROMAIL
PROMO DIRECT
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL DES GAGNANTS (SGG)
SÉLECTION INTERNATIONALE DES GAINS À DISTRIBUER (SIGD)
SERVICE INTERNATIONAL D'ATTRIBUTION DES LOTS (SIAL)
SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE GAINS (SEG)
SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DE FONDS À TRANSFÉRER (SOFT)
SYNDICAT MONDIAL DES JOUEURS (SMJ)
TRANSPORT ET COLISAGE INTERNATIONAUX (TCI)
TRAVEL 4 LIFE
L'UNIVERS DES GAINS
VIP REMISES
WWW.SRC

LE PALMARÈS DES CADEAUX DES CRÉDITS PERMANENTS

Les organismes financiers rivalisent pour proposer leur crédit permanent et n'hésitent pas à offrir un cadeau pour appâter le consommateur.

Le syndrome du cadeau **Bonux** a encore sévi. Mais le procédé est ici plus préoccupant, car l'appât du cadeau peut mener au surendettement.

Palmarès des cadeaux

(Cadeaux recensés dans différentes insertions publicitaires parues en 2007 dans la presse TV)

| OFFRE | GROUPE D'APPARTENANCE | CADEAU PROPOSÉ |
|-----------------------------|-----------------------|--|
| COMPLICIO (MONABANQ) | CETELEM/3 SUISSES | Cafetière SENSEO GPS Lecteur DVD portable Lecteur DVD divX Lecteur MP4 Ensemble de voyage AXIOME (<i>valise</i>) |
| DISPONIS | SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | Mini-téléviseur portable Mini-chaîne CD-MP3 Caméscope numérique Imprimante pour appareil photo Jeu électronique SUDOKU |
| FINAREF | CRÉDIT AGRICOLE | Lecteur MP3 vidéo Adaptateur TNT |
| LIBRAVOU (<i>COFIDIS</i>) | CETELEM/3 SUISSES | Machine à pain Cadre numérique Mini-chaîne |
| FINADEA (<i>CGL</i>) | SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | GPS |

Dans la surenchère des cadeaux, **MONABANQ** (*ex. COVEFI*), se distingue particulièrement par la diversité et le nombre de ses accroches publicitaires au détriment d'une certaine déontologie professionnelle.

SANTÉ À GOGOS

■ *Raymond POULIDOR se recycle*

Comment organiser une campagne promotionnelle en faveur de gélules supposées lutter contre les douleurs articulaires ?

Les **Laboratoires PHYTO AVENIR** qui, curieusement, indiquent comme seule adresse une boîte postale aux Pays-Bas, ont trouvé le filon : ils proposent une cure de gélules à base de cartilage de raie et s'appuient sur le témoignage de l'ancien coureur cycliste **Raymond POULIDOR** qui écrit :

*« Le secret de ma pleine forme ? Le vélo, toujours le vélo !
Et mon secret pour continuer à faire du vélo ?
C'est le cartilage de raie ! »*

Pour convaincre les consommateurs réticents, les **Laboratoires PHYTO AVENIR** s'empressent d'affirmer que le cartilage de raie a déjà été adopté par plus de trois millions d'Américains, allégation aussi intéressante qu'invérifiable.

Espérons que les consommateurs français n'auront pas à regretter d'avoir suivi les conseils de cet ancien champion cycliste. Ils pourront se consoler avec la photo dédiée que promet **Raymond POULIDOR** pour toute commande...

■ *En direct de Suisse : le patch anti-rhumatismes*

Les centres antidouleur n'ont qu'à bien se tenir : un laboratoire suisse - **MEDI'PATCH** - prétend avoir découvert un patch révolutionnaire permettant de soigner définitivement les rhumatismes.

Le **Professeur Peter HANS**, « co-inventeur du patch ARTHRO + », a oublié toute modestie et cite des cas vécus :

↪ « Un genou malade depuis 10 ans guérit en moins de 10 jours seulement. »

↪ « Le cartilage d'une hanche est entièrement reconstitué en 45 jours de cure intensive. »

↪ « Les disques vertébraux usés sont partiellement reconstruits au bout d'un mois. »

MEDI'PATCH, qui ne mentionne aucune adresse fiscale mais une simple boîte postale à Vesenz (Suisse), s'appuie également sur le rapport d'un **Comité français de surveillance et de lutte contre les rhumatismes (CFSLCR)**. Cette structure fantôme vise, bien évidemment, à rassurer les acheteurs potentiels d'une cure ARTHRO + (de 27 € la « cure confort » de 14 patchs à 119 € la « cure entretien » de 84 patchs).

Pour faire fléchir les derniers récalcitrants, **MEDI'PATCH** propose en cadeau une lampe d'appoint EASY LIGHT destinée à équiper un placard, meuble, pièce obscure !

Les concepteurs de cette offre publicitaire ont parfaitement compris les avantages financiers que pouvait procurer le vieillissement de la population française...

■ *L'étude clinique de 40 CARATS*

Le catalogue **40 CARATS** (Creil), vante les mérites de son complexe minceur EFFIMINCIL. Il prétend, notamment, qu'une « étude clinique le prouve : 97 % des femmes ont minci... avec EFFIMINCIL ».

Le **Réseau anti-arnaques** a contacté, le 2 mai 2008, **M. Franck YOUINOU**, dirigeant de **40 CARATS**, mais attend toujours le contenu détaillé de cette fameuse étude clinique !

Les investigations du Réseau anti-arnaques

Palmarès des appels à témoignage

Voici, établi au 30 juin 2008, le palmarès des sociétés ayant le plus alimenté la rubrique « appels à témoignage » du Réseau anti-arnaques :

Atkdiscount : 635

Priceforce : 752

Le Comptoir Numismatique : 395

Mondialdiscount : 325

Fondation Généalogie et Héraldique (ou Fondation Généalogie et Blason) : 128

Outiror : 110

Maximiles : 68

Boutique des musées du monde : 76

L'Offre exclusive : 57

Wahoodiscount.com : 61

Dossiers d'enquête en cours

- ↳ Vitasprint
- ↳ Laboratoires Marcel Violet-Centre naturel du livre
- ↳ Friedrich MUELLER
- ↳ M6 Boutique (*Home Shopping Service*)
- ↳ IMP (*International Masters Publisher*)
- ↳ Planeta Agostini
- ↳ Bela Vita
- ↳ Monastère source de Marie
- ↳ Centre commercial européen
- ↳ Show room 2001

OUI SOMMES-NOUS ?

LE RÉSEAU ANTI-ARNAQUES est une association loi 1901 qui a pour objet de détecter, recenser et tester les principales arnaques de la consommation dans les domaines suivants : loteries et concours publicitaires, offres promotionnelles, vente à distance, sites marchands, travail à domicile, offres d'emploi « bidons », voyance, méthodes de santé miracles, bonimenteurs, édition à compte d'auteur...

Le Réseau anti-arnaques est une association partenaire de l'UFC-Que Choisir.

La « Liste noire des enseignes à éviter » est établie à partir des dossiers d'enquête du Réseau anti-arnaques, des témoignages reçus et des actions en justice connues.

MENTIONS LÉGALES

ARNAQUES-INFOS est une marque déposée sous le numéro 023153480 auprès de l'Institut national de la propriété industrielle.

Président et Directeur de la publication du Réseau anti-arnaques : Pascal TONNERRE.

Dépôt légal : 2^e trimestre 2008.

N° SIRET : 503 805 657 00015

Imprimé par nos soins.

Reproduction autorisée sous réserve de citer l'origine.

ABONNEMENT À ARNAQUES-INFOS

Abonnement : 15,60 € (les 8 numéros), 23,40 € (les 12 numéros). Le numéro d'échéance de l'abonnement est indiqué sur l'étiquette adresse de l'enveloppe d'expédition.

La gestion des abonnements à cette lettre trimestrielle a fait l'objet d'une déclaration à la C.N.I.L. sous le numéro 690844 conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978. Conformément à l'article 34 de la loi précitée, tout abonné dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Ce droit peut être exercé directement par courrier auprès du Réseau anti-arnaques.

ARNAQUES-INFOS : lettre trimestrielle d'information publiée par
Réseau anti-arnaques, BP 15 - 79340 MÉNIGOUTE
Courriel : arnaques@live.fr